

**Commune de VERO
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASANOVA Notaire à AJACCIO, le 4 février 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Du chef de :

Mme Aline Madeleine Sonia PALERM, infirmière, épouse de Monsieur Grégory PONCET, demeurant à VERO (20172) lieu-dit Orsonajo. Née à TOULON (83000) le 24 août 1983.

Du bien ci-après désigné :

Une propriété bâtie cadastrée section B, N°58, lieudit ORSONAJO, pour 50ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse électronique de l'étude : pierre.casanova@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**